

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, à vingt heures trente-deux minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2023.

| | |
|---------------------------------|--|
| Présents : | ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THIOMAS Remi et VICENTE Florian. |
| | Formant la majorité des membres en exercice |
| Procuration(s) : | CARRIERE Philippe (pouvoir à DELMAS Corinne) |
| Absent(s) excusé(s) : | CARNAC Alain, EGEA Frédéric, LOPEZ Emilie |
| Nombre de Membres en Exercice : | 19 |
| Nombre de Membres présents : | 15 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 16 |
| Vote(s) Pour : | 14 |
| Vote(s) Contre : | 0 |
| Absentions(s) : | 2 |

Publiée le : 07/12/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 07/12/2023

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. GALTIER Samuel** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Parc Naturel Régional des Grands Causses – nouveaux statuts : désignation des représentants de notre collectivité au sein du Comité Syndical

- **Considérant** la délibération du 04 juin 2020 concernant la désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Grands Causses, la Commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les représentants de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon suivants :

- Représentant titulaire : Mme Elisabeth MUYS
- Représentant suppléant : M. Jean-Luc BERNARD

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité des suffrages exprimés :**

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 2 abstentions (M. GAUFFRE, M. BEAUMONT)

- **ABROGE** la délibération du 04 juin 2020 concernant la désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Séance du 06 décembre 2023

Délibération n° D2023-071

DESIGNE :

- Représentant titulaire : Mme Elisabeth MUYS
- Représentant suppléant : M. Jean-Luc BERNARD

lesquels ici présents acceptent les fonctions, pour représenter la commune au sein des instances du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 06 décembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Le Maire

M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.